

VILLE D'ANET
Eure & Loir

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le seize mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Aliette LE BIHAN, Maire.

Etaient présents : MME LEON-PICARD, MR MARIGNIER, MME MENELEC, MME BLANVILLAIN, MR LAIRY, MME BRETTE, MME LAFLAQUIERE, MR RAISON, MME MER, MR ROUZAUD, MME CNUUDE, MME CHARLETOUX, MME LE BIHAN, MR MARLEIX, MR TATERKA, MR MARTIN, MME RAISON.

Excusés : MR VIGNIKIN, MME GERARD (POUVOIR A MME RAISON), MR HUBERT, MR GUILLOUX (POUVOIR A MME LE BIHAN), MR FAISANT.

MME BRETTE a été élue Secrétaire de séance.

Convocation en date du 2 mars 2018.

Objet : Etude de rendement du réseau d'eau potable – avenant n°1

Madame le Maire explique que suite aux recherches nocturnes de fuites, sur le réseau d'eau potable, organisées fin janvier 2018, il a été constaté une mauvaise qualité du réseau sur la partie haute d'Anet.

Cette étude fait l'objet d'un marché d'appel d'offre attribué à la société Verdi Ingénierie Conseil le 13 février 2016.

Considérant, les résultats d'analyse des campagnes nocturnes pour la recherche de fuites,

Considérant que le marché initial prévoit, pour la phase 2, une recherche approfondie des fuites, suite à ces campagnes, pour un linéaire de 3 kilomètres de réseau,

Considérant que les résultats des mêmes campagnes nécessitent une recherche fine de fuites sur un linéaire plus important de 9.3 kilomètres.

Madame le Maire explique qu'il y a lieu de signer un avenant au marché afin de poursuivre de manière cohérente l'étude de rendement d'eau potable. Cet avenant est établi pour un montant de 1700€ HT soit 2040€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- Donne un avis favorable à la signature de l'avenant n°1 au marché public d'étude de rendement d'eau potable,
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Objet : Fonds Départemental d'Investissement – demande de subvention 2018

Le Maire explique au conseil municipal que la commune a jusqu'au 31 mars pour solliciter le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir concernant les projets d'investissement de l'année 2018.

- Changement des portes des écoles – Rue Philibert Delorme

En premier lieu est présenté à l'assemblée le projet de changement des portes des écoles, rue P. Delorme ; projet qui fait suite aux changements des fenêtres du même bâtiment pour en améliorer la performance énergétique.

Il est donc proposé de solliciter l'aide du département d'Eure-et-Loir au titre du Fonds Départemental d'Investissement (FDI) 2018 dans le cadre de la « Création ou rénovation d'équipement public – Bâtiments scolaires ».

Le montant des travaux est estimé à 16 656.91€ HT soit 19 273.45 Euros TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de solliciter le Département d'Eure-et-Loir au titre du Fonds Départemental d'Investissement 2018 au taux maximum du montant HT de la dépense à intervenir.

- Projet d'extension du restaurant scolaire d'Anet

En second lieu, afin de pouvoir engager les travaux dans la continuité de l'étude d'extension du restaurant scolaire, qui devrait aboutir à la fin du 1^{er} semestre 2018, il est proposé au conseil municipal de solliciter l'aide du département d'Eure-et-Loir au titre du Fonds Départemental d'Investissement (FDI) 2018, dans le cadre de la « Création ou rénovation d'équipement public – Restaurants scolaires ».

Le montant des travaux est estimé à 450 000€ HT soit 540 000 Euros TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de solliciter le Département d'Eure-et-Loir au titre du Fonds Départemental d'Investissement 2018 au taux maximum du montant HT de la dépense à intervenir.

- Projet de sécurisation des Boulevards

En troisième lieu, Madame Le Maire explique à l'assemblée qu'il y a lieu d'engager des travaux de réfection et de sécurisation des rues Caraman, de la Caille, Florian et une partie de la rue Hubert Baraine notamment par la création d'un accotement plus large permettant un cheminement piéton facilité.

Ce programme de travaux s'inscrit dans un projet d'ensemble de requalification de l'ensemble des boulevards d'Anet. Ainsi, il est proposé de solliciter l'aide du département d'Eure-et-Loir au titre du Fonds Départemental d'Investissement (FDI) 2018, dans le cadre de la « Voirie – sécurité ».

Le montant des travaux est estimé à 802 000€ HT soit 962 400€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de solliciter le Département d'Eure-et-Loir au titre du Fonds Départemental d'Investissement 2018 au taux maximum du montant HT de la dépense à intervenir.

- Projet de renforcement du réseau d'eau potable

En quatrième lieu, Madame Le Maire explique à l'assemblée qu'il y a lieu d'engager des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable sur la commune d'Anet notamment pour les rues Caraman, de la Caille, Florian et Hubert Baraine.

Ainsi, il est proposé de solliciter l'aide du département d'Eure-et-Loir au titre du Fonds Départemental d'Investissement (FDI) 2018 dans le cadre de l'« Environnement – Eau potable».

Le montant des travaux est estimé à 575 200€ HT soit 690 240€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de solliciter le Département d'Eure-et-Loir au titre du Fonds Départemental d'Investissement 2018 au taux maximum du montant HT de la dépense à intervenir.

- Projet de Centre d'Interprétation de la Renaissance – partie Scénographie

En cinquième lieu, Madame Le Maire explique à l'assemblée que dans le cadre du projet de Centre d'Interprétation de la Renaissance, il y a lieu de solliciter le Département au titre du Fonds Départemental d'Investissement (FDI) 2018 dans le cadre de la conception et réalisation de la scénographie.

Le montant des travaux est estimé à 560 000€ HT soit 672 000€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de solliciter le Département d'Eure-et-Loir au titre du Fonds Départemental d'Investissement 2018 au taux maximum du montant HT de la dépense à intervenir.

Objet : Demande de subvention 2018 – Voie de substitution

Madame Le Maire explique à l'assemblée qu'il est possible d'obtenir une aide exceptionnelle pour les travaux concernant les voies de substitution, de la part du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir.

Le projet de modification du plan de circulation des boulevards d'Anet, comprenant deux tranches de travaux correspondant aux rues Caraman, de la Caille, Florian, Hubert Baraine d'une part et des Boulevards Charles de Gaulle, de la Libération et André Boxhorn d'autre part, est éligible à ce type de subventions.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter le Département d'Eure-et-Loir pour la tranche 1 qui débutera en 2018.

Le montant des travaux est estimé à 802 000€ HT soit 962 400€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de solliciter le Département d'Eure-et-Loir au titre de la subvention pour voirie de substitution au taux maximum du montant HT de la dépense à intervenir.

Objet : Exonération des pénalités de retard - Travaux d'aménagement de voirie à ANET : Cour Lejard, Route de Boncourt, Rue du 8 Mai - Lot 1 : Terrassement voirie.

Madame le Maire rappelle que le 21 juillet 2016, un marché public pour les travaux d'aménagement de voirie à Anet : Cour Lejard, Route de Boncourt, Rue du 8 mai - Lot 1 : Terrassement voirie a été signé avec l'entreprise PIGEON TP.

Par ordre de service n° 1 en date du 19 Août 2016, l'entreprise sus-visée a été invitée à commencer l'exécution du chantier à compter du 29 Août 2016.

La durée d'exécution des travaux était fixée à 12 (DOUZE) semaines + 4 (QUATRE) semaines de préparation.

Pour des raisons indépendantes de sa volonté, il n'a pas été possible à l'entreprise PIGEON TP de terminer lesdits travaux dans les délais impartis.

Or, l'article 4 du Cahier des Clauses Administratives Particulières du marché prévoyait, en cas de retard, l'application de pénalités.

Il est donc nécessaire d'en exonérer l'entreprise PIGEON TP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide d'exonérer, pour les travaux d'aménagement de voirie à Anet : Cour Lejard, Route de Boncourt, Rue du 8 mai - Lot 1 : Terrassement voirie, l'ensemble des pénalités dues par l'entreprise PIGEON TP.

QUESTION DIVERSES

Néant.

La séance du Conseil Municipal est levée à 20h17.